

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE 'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE MILLAU
CANTON CAUSSES ROUGIERS

Délibération n° 42/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
Nombre de conseillers votants : 14

OBJET : CREATION / SUPPRESSION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 19 décembre 2024

	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	x		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 ^{er} Adjoint	x		
3	CADILHAC	Christophe	2 ^{ème} Adjoint	x		
4	AUSSEL	Sabine	3 ^{ème} Adjoint	x		
5	BALSAN	Lucie	Conseiller	x		
6	MURET	Nicolas	Conseiller	x		
7	MURATET	Philippe	Conseiller	x		
8	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	x		
9	FAJFROWSKI	Annabelle	Conseiller			MURET GUIBERT Marie-Laure
10	COMBES	Mathieu	Conseiller			MURET Nicolas
11	MARTINET	Céline	Conseiller	x		
12	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller			MARTINET Céline
13	VINCENDEAU	Céline	Conseiller			RODRIGUEZ François
14	MASSEBIAU	Loïc	Conseiller		x	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller	x		

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 14 avril 2025,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe en raison des possibilités d'avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2025 :

FILIERE ADMINISTRATIVE (SERVICE ADMINISTRATIF)								
CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE		
Adjoints administratifs Territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	Temps complet : 3	Titulaire		
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	Temps complet	Titulaire		
	Adjoint administratif	C	1	1	Temps complet	Titulaire		
FILIERE CULTURELLE (SERVICE POINT ACCUEIL DES REMPARTS)								
CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE		
Adjoints Territoriaux du Patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	Temps complet	Titulaire		
FILIERE TECHNIQUE (SERVICES TECHNIQUES)								
CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE		
Techniciens Territoriaux	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	Temps complet	Titulaire		
Adjoints Techniques Territoriaux	Agent de maîtrise principal	C	1	1	Temps complet	Titulaire		
Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	Temps complet	Titulaire		
Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	Temps complet	Titulaire		
Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique	C	3	2	Temps complet : 2	Titulaire		
FILIERE TECHNIQUE (SERVICE ECOLE)								
CADRE D'EMPLOI	GRADE	MOTIF DU CONTRAT		CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE
Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique	Article L.332-8-5°		C	1	1	1 : 17h29	Contractuel

FILIERE SOCIALE (SERVICE ECOLE)							
CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE	
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	1	1	1 : 35h00	Titulaire	
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	1	1	1 : 32h00	Titulaire	

FILIERE SOCIALE (SERVICE ECOLE)							
CADRE D'EMPLOI	GRADE	MOTIF DU CONTRAT	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Article L.332-13-1° / 2°	C	1	1	1 : 32h00	Contractuel

FILIERE ADMINISTRATIVE (SERVICE ADMINISTRATIF)							
CADRE D'EMPLOI	GRADE	MOTIF DU CONTRAT	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE
Rédacteurs Territoriaux	Rédacteur	Article L.332-24	B	1	1	Temps complet	Contractuel

FILIERE TECHNIQUE (SERVICE ADMINISTRATIF)							
CADRE D'EMPLOI	GRADE	MOTIF DU CONTRAT	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE
Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique	Article L.332-23-1°	C	1	1	1 : 7h00	Contractuel
Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique	Article L.332-23-1°	C	1	1	Temps complet	Contractuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à VOIX 14 POUR,:

- D'ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations,


Le Maire
François RODRIGUEZ

Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le : 20/05/2025
Et de la transmission à la Ss Préfecture le : 20/05/2025